



DEPARTMENT OF
MIN. DES MINISTRES
OTTAWA

JUL 26 1991

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

Le 3 juillet 1991

N° 154

APPLICATION, DÈS LE 1^{er} JUILLET, DE LA DEUXIÈME SÉRIE DE RÉDUCTIONS ACCÉLÉRÉES DE DROITS DE DOUANE PRÉVUES DANS L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, l'honorable Michael H. Wilson, a confirmé que les droits de douane imposés par le Canada et les États-Unis sur une vaste gamme de produits vendus entre les deux pays seraient éliminés ou réduits davantage en vertu de l'Accord de libre-échange (ALE). Les réductions tarifaires, qui découlent des consultations nationales et bilatérales menées cette année sur cette question, ont été mises en application provisoirement par les deux gouvernements le 1^{er} juillet.

«Bon nombre d'entreprises canadiennes et américaines réclamaient une prompte élimination de ces tarifs douaniers. Cela montre bien qu'elles sont déterminées à se concurrencer dans un plus grand marché exempt de droits de douane et ce, plus tôt que ne le prévoyait l'ALE», a déclaré M. Wilson.

L'élimination des droits de douane permettra d'accroître les exportations canadiennes sur le marché américain et réduira les frais engagés par les entreprises canadiennes pour l'achat de matériel de production aux États-Unis. «Ces réductions augmenteront la compétitivité de l'industrie canadienne, tant au niveau des exportations que des importations», a-t-il ajouté.

Ces réductions portent sur plus de 400 produits de chaque côté de la frontière, et leur valeur s'élève à environ 2 milliards de dollars en termes d'échanges commerciaux bilatéraux. Plus précisément, les tarifs imposés par les États-Unis sur l'huile de canola, sur les moules pour matières plastiques, sur le styrène, sur le boeuf frais ou frigorifié et sur les graines de lin seront réduits ou éliminés.